

Règlements et autres textes réglementaires

C'est un vrai plaisir d'être membre de ce comité, parce qu'il n'est pas imbu d'esprit de parti et qu'on y échange des idées librement. Et on cherche à dégager un consensus au lieu de trancher une question par un vote. Si le comité s'est abstenu de ne pas condamner le ministre encore une fois, c'est que nous n'avons pu nous mettre d'accord, mais que nous estimions que le ministre cherchait vraiment à résoudre le problème. Nous le considérons comme un honnête homme, mais nous ne sommes pas toujours d'accord avec sa politique. C'est une autre question. Mais nous l'appuyons sur cette question et croyons qu'il s'efforce de faire de son mieux. Voilà pourquoi il serait inutile de le condamner ou de le blâmer ou de faire des critiques partisans à ce sujet. Nous croyons que la question finira par être réglée.

Mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), a fait comme d'habitude, une brillante analyse du rapport dont nous sommes saisis. Il en a d'ailleurs cité de larges extraits. Le ministre a ensuite répliqué. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a dit simplement que la question qui se pose est de savoir si le gouvernement peut accomplir indirectement ce qu'il lui est interdit de faire directement.

Le ministre a dit qu'il s'inquiétait, témoignant ainsi de ses sentiments humains, que ces règlements touchent le gagne-pain de certaines personnes. C'est le véritable enjeu de la question. Ce qu'il faut dénoncer, ce sont les abus des bureaucrates. Je ne dis pas qu'il y ait nécessairement mauvaise volonté, mais il arrive que des règlements qui échappent à notre contrôle donnent lieu à de graves abus.

Mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), a dit que nous devrions peut-être remanier la procédure pour permettre à la Chambre d'examiner non seulement les lois mais aussi les règlements. D'autres parlements ont ce pouvoir et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions en faire autant.

On a parlé d'un mécanisme pour modifier les règlements. Au cours de la brève période que j'ai passée ici, nous avons eu l'occasion d'examiner deux ou trois bills omnibus tendant à modifier une foule de règlements. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions reprendre cette pratique au moins une fois par année. Je pense que tous les partis approuveraient une telle initiative. Je suis certain que mes collègues à ma droite s'intéresseraient vivement à cette idée.

Permettez-moi de donner un exemple de cet abus du pouvoir arbitraire du gouvernement et de ses fonctionnaires qui sont chargés de rédiger les règlements. Permettez-moi de vous montrer comment on peut se servir de ce pouvoir pour détruire les gens, et à quel point les règlements affectent les gens et leur gagne-pain, comme l'a dit le ministre. Il s'agit du cas d'un Torontois qui, je l'admets, n'a rien à voir avec la mousse d'Irlande, l'espèce *Chondrus crispus* et la *Furcellaria fastigiata* et autres choses de même nature. N'empêche qu'il a été victime de l'imposition arbitraire de règlements.

Ce monsieur dirigeait une usine. A titre de fabricant de bicyclettes, il avait conclu une entente avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet d'un programme de formation. Détenteur d'un permis de taxe d'accise à titre de fabricant, il était reconnu comme tel par Statistique Canada et

par la province d'Ontario. Il importait de la machinerie par le biais du Conseil consultatif en machinerie du ministère de l'Industrie et du Commerce, mais il ne payait pas la taxe d'accise parce qu'il était fabricant.

Un bon jour, un évaluateur du service douanier du ministère du Revenu national s'amène à son usine et lui dit qu'il n'est pas fabricant, mais plutôt assembleur. Mon ami demande à l'évaluateur de lui montrer dans les règlements ou les lois comment on y définit un assembleur et un fabricant. Le fonctionnaire lui répond qu'il ne peut pas le faire parce que cette question faisait l'objet d'une note de service qui circulait entre deux sous-ministres. Mon ami demande à voir la note, mais non, elle est confidentielle. Il n'y avait pas moyen d'en sortir. Ce qui fait que l'évaluateur du service douanier de Sa Majesté a prélevé un tarif de 17.5 p. 100 sur les produits importés par cet homme et lui a présenté une facture de \$335,000. Le fabricant a fini par payer environ \$250,000. Il a dit qu'il ne savait pas où il trouverait le reste, mais qu'il allait interjeter appel à Ottawa.

● (1740)

Il est venu ici et il a parlé au ministre du Revenu national (M. Rompkey) et à plusieurs fonctionnaires, mais sans résultat. Il n'a rien pu obtenir. Finalement, la banque a cessé de financer ses activités et son entreprise a été mise sous séquestre. Même si tous ses concurrents importaient les mêmes pièces que lui, sans payer de droit de douane, il devait payer 17.5 p. 100 de droit. Il ne pouvait plus soutenir la concurrence, et il a fait faillite. Il a perdu son commerce.

J'ajoute qu'il avait des commandes pour un an. Il employait 200 personnes. Il produisait 200 bicyclettes par jour. L'entreprise marchait bien, mais il a quand même fait faillite.

Lorsqu'il a perdu sa maison et tout ce qu'il possédait il a finalement fait appel à la Commission du tarif qui fait partie du ministère du Revenu national. Vingt-quatre mois plus tard, la Commission décidait que ni les règlements ni les lois n'autorisaient le gouvernement à imposer à ce monsieur 17.5 p. 100 de droits de douane. Six mois plus tard, il recevait un chèque d'environ \$250,000, mais sans intérêt. Il avait été privé de son argent pendant deux ans et demi, mais il n'a eu droit à aucun intérêt. Entre-temps, il a fait faillite. C'est l'administrateur de la faillite qui a reçu l'argent et qui l'a réparti entre les créanciers.

J'ajouterai en passant que lorsque j'ai commencé à étudier cette affaire, je suis allé à la Commission du tarif pour demander un exemplaire de son rapport. Chose étrange, elle a refusé de me le communiquer. Elle m'a adressé au service de sténographes privé qui avait préparé les procès-verbaux. J'ai appelé ce service qui exigeait \$725 pour un exemplaire du rapport. Son prix était calculé au mot et je ne pouvais pas me contenter acheter la version anglaise. J'étais obligé d'acheter les versions anglaise et française. Je suis allé à la bibliothèque du Parlement et j'ai demandé au bibliothécaire de me procurer un exemplaire du rapport. J'ai eu l'impression qu'on cherchait à cacher quelque chose. Le bibliothécaire n'a pas pu obtenir un exemplaire du rapport de la Commission du tarif.